

Liberté Égalité Fraternité



AVENANT AU

Contrat de Ville 2015

Accompagner les parcours et prevenir les ruptures. Vivre sa ville et son quartier. Dynamiser les quartiers dans la ville. Accompagner les parcours et prévenir les ruptures. Vivre sa ville et son quartier. Dynamiser les quartiers de

er les parcoi es. Vivre sa v namiser les or .ccompagner nir les rupture quartier. Dyr ans la ville. Ar .s et prévenir eet son quartif ars dans la v arcours et p e sa ville c les quartier les quartier compagner les parcours et prev ruptures. Vivre sa ville et son q 6. Dynamiser les quartiers dans ie. Accompagner les parcours et j mir les ruptures. Vivre sa ville et : artier. Dynamiser les quartiers d' ville. Accorr

révenir les ruptures. Vivre son quartier. Dynamiser les quans la ville. Accompagner les cours et prévenir les ruptures. Vivre Dynamiser le proposition de la compagner les compagner les ruptures. Vivre le et son ou de la compagner les ruptures de la

roer. Dynamises quartiers gille. Accomp gner les par. prévenir les rutures. Vivre s. et son quartier dans la compagner les parcours et printures. Vivre sa ville et s'

2020

Protocole d'engagements réciproques et renforcés

Préambule

Le Pacte de Dijon, élaboré sur l'initiative des communautés de France (ADCF) et de France Urbaine, a été signé par le Premier Ministre le 10 juillet 2018.

Il s'agit de donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale dans le cadre d'un processus de rénovation des contrats de ville tels qu'ils ont été signés au cours de l'année 2015, à l'issue du vote de la loi LAMY.

Cette rénovation prend la forme d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés ajouté au contrat qu'il prolonge jusqu'en 2022, dont le contenu est partagé par tous les partenaires de la politique de la ville et signé entre l'État et la collectivité territoriale concernée.

Les principes du Pacte rejoignent l'esprit de la politique de la ville et s'appuient sur :

- une approche globale de l'action publique ;
- une différenciation des actions à mener au regard des caractéristiques des territoires ;
- une responsabilisation et une évaluation des acteurs.

Les grands objectifs de cette approche rénovée des contrats de ville s'orientent dans trois directions fortes :

- garantir les mêmes droits
- favoriser l'émancipation
- partager les principes républicains.

Le contrat de ville parisien, signé le 7 mai 2015, a fait l'objet d'une concertation et d'un engagement des services de l'Etat et de la Ville de Paris et des autres partenaires signataires (Région Île-de-France, Académie de Paris, Parquet de Paris, Agence régionale de santé, Pôle emploi, Mission locale de Paris, Caisse d'allocations familiales de Paris, Caisse des dépôts et consignations, bailleurs sociaux, EPEC) en faveur des habitants des quartiers prioritaires (QPV) et des quartiers de veille active, au travers des 76 objectifs opérationnels découlant de la déclinaison des conventions d'objectifs interministérielles.

Une évaluation à mi-parcours réalisée par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) a donné lieu à une analyse des enjeux actuels des quartiers de la politique de la ville et de leurs évolutions récentes. L'analyse a porté sur l'ensemble de la géographie parisienne de la politique de la ville, englobant les quartiers prioritaires et les quartiers de veille active. Un regard particulier a été apporté sur les thématiques prioritaires dégagées par le Pacte de Dijon : éducation et jeunesse, emploi et développement économique, habitat et renouvellement urbain et couverture en équipements et services publics.

Constats dégagés du diagnostic à mi-parcours

Le travail d'analyse de la géographie prioritaire parisienne dans son ensemble a permis d'avoir un panorama global des tendances récentes des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active.

Ainsi, il a été noté une réussite scolaire en hausse dans certains quartiers prioritaires, ce qui encourage à poursuivre les efforts entrepris dans les collèges en REP ou REP+. De plus, on note une amélioration du cadre de vie liée à des projets de renouvellement urbain dans 11 QPV, une amélioration de la desserte en transports en commun ou des réalisations du

budget participatif (espace public, locaux commerciaux et associatifs) qui furent bénéfiques aux habitants des quartiers, ainsi qu'un dynamisme économique renforcé dans les QPV.

En revanche, l'analyse a démontré des écarts sociaux qui demeurent marqués avec le reste du territoire parisien ou des difficultés croissantes en termes d'emploi et d'insertion professionnelle. Par ailleurs, le taux d'évitement scolaire reste encore assez élevé dans les établissements classés en REP où les écarts de réussite restent marqués entre les collèges REP et hors REP.

Enfin, l'effort doit être poursuivi dans les QPV afin de prendre en compte les enjeux liés à l'occupation de l'espace public, la prévention, la tranquillité publique, l'offre de santé physique et mentale et bien entendu les enjeux écologiques.

Priorisation des objectifs du contrat de ville

L'évaluation à mi-parcours réalisée par l'APUR a également donné lieu à une sélection et à une consolidation des objectifs poursuivis par le contrat de ville. Ce travail a permis de définir les thématiques et les objectifs prioritaires à poursuivre, en cohérence avec la feuille de route gouvernementale et le Pacte de Dijon.

Sur la base de cette sélection d'objectifs, un référentiel d'évaluation du contrat de ville a été élaboré par l'APUR : le référentiel détaille par objectif, les actions associées, les résultats attendus et les indicateurs identifiés pour mesurer chacun de ces objectifs (réalisation, résultat, impact).

Ce référentiel a été construit en partenariat avec les services de l'Etat, les services de la Ville de Paris, l'ensemble des signataires du contrat de ville, ainsi que les conseils citoyens.

L'évaluation finale du contrat de ville a été lancée en janvier 2020 avec la mise en œuvre du référentiel d'évaluation, lequel référentiel est à ce jour renseigné et permet d'analyser les résultats des actions menées par les pouvoirs publics au bénéfice des quartiers prioritaires de 2015 à 2019.

Ce référentiel d'évaluation constitue ainsi le socle de ce protocole d'engagements réciproques et renforcés qui permettra d'alimenter les réflexions sur l'orientation à donner, après 2022, aux politiques publiques déployées.

Enjeux issus de la crise sanitaire de 2020

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19. Elle a fait émerger des enjeux prégnants dans les quartiers prioritaires, notamment de santé et le fait qu'une partie plus importante qu'ailleurs des populations présentait davantage de facteurs de comorbidité. Cette crise sanitaire a aussi été le révélateur de difficultés multiples au sein des quartiers prioritaires : continuité éducative, fracture numérique, isolement des personnes en situation de handicap et âgées, besoins alimentaires et de première nécessité, précarité professionnelle et aggravation des difficultés sociales et économiques, sur-occupation des logements. Les deux années à venir seront en conséquence cruciales pour y répondre, soulignant l'importance de la politique de la ville à la fois pour identifier les besoins dans la proximité, à l'échelle des territoires, et mettre en œuvre une réponse forte et adaptée.

Perspectives pour les années 2021 et 2022

Certaines thématiques feront en outre l'objet d'une attention particulière de la part des partenaires du contrat de ville. La sensibilisation à la citoyenneté, l'adhésion aux valeurs de la République et la lutte contre les discriminations sont des enjeux fondamentaux qui seront

placés au cœur des politiques publiques menées. Le renforcement d'un dialogue serein entre les habitants, notamment les jeunes, et les institutions républicaines, en est une condition essentielle. La qualité de ce dialogue dépend en grande partie de la mobilisation des acteurs publics et associatifs. De ce point de vue, les dispositifs CLVR (Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République) et FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) constituent des leviers pertinents pour développer des actions en direction des publics.

Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes sera également mis en œuvre de manière transversale dans l'ensemble des politiques. Il est en particulier nécessaire d'être attentifs à la place accordée aux adolescentes et jeunes femmes vivant au sein des quartiers de la politique de la ville, en encourageant leur expression et leur facilitant l'accès aux différents services et activités de loisirs.

Par ailleurs, les actions de réussite éducative seront consolidées, afin qu'un nombre plus important d'enfants présentant des besoins, notamment ceux identifiés pendant la crise sanitaire de 2020, soient accompagnés. L'accent sera mis en parallèle sur leur inclusion numérique, à la fois en termes d'équipement en outils informatiques et d'apprentissage de leurs usages. D'ores et déjà, des moyens supplémentaires ont été mobilisés pour le GIP Réussite éducative afin de renforcer le suivi de la génération d'élèves ayant subi le(s) confinement(s).

De la même manière, le dispositif « Colos apprenantes » a été une réponse pertinente aux besoins des enfants et adolescents à la sortie de la première période de confinement et lors des vacances de la Toussaint 2020. Réfléchir à une forme de pérennisation des « colos apprenantes » pour les années à venir permettrait d'enrichir notablement la palette des actions à visée éducative qui touche les publics prioritaires résidents des quartiers de la politique de la ville.

Par ailleurs, les impératifs liés à la lutte contre les pollutions, source d'inégalités en matière de santé, et à l'adaptation au changement climatique, qui impactent plus fortement les populations des quartiers de la politique de la ville, imposent d'organiser dès à présent la transition écologique dans ces quartiers, notamment au niveau alimentaire (par la sensibilisation à une alimentation durable).

Enfin, l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville menée par l'APUR fait apparaître des difficultés en dehors de la géographie prioritaire telle qu'elle est définie aujourd'hui, notamment dans les quartiers des Périchaux (15°), de la Porte de Vincennes (12°-20°) d'une part et de la Porte d'Asnières (17°) et la Porte d'Orléans (14°) d'autre part. Ces quartiers accueillent des populations fragiles dans des proportions proches respectivement de la moyenne des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active. Dans la perspective de la préparation du prochain contrat de ville, les pouvoirs publics resteront vigilants quant à la situation de ces territoires, si besoin en amorçant des actions dédiées et en y consacrant des moyens supplémentaires.

Article 1

Les objectifs du contrat de ville parisien sont regroupés, reformulés et enrichis autour de trois piliers centraux : « Grandir, Travailler et Habiter » auxquels sont rattachées les thématiques transversales suivantes : la promotion et le respect de la laïcité et des valeurs de la République, le lien social, la santé, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et l'accès aux droits.

Article 2

Le contrat de ville parisien signé le 7 mai 2015 est prorogé jusqu'au 31 décembre 2022 et continue d'être déployé dans le cadre de la même géographie des 20 quartiers prioritaires parisiens (voir carte en annexe 1).

Un effort particulier est apporté aux Quartiers de Veille Active (QVA) qui montrent des fragilités accentuées, identifiés comme tels dans les travaux de l'APUR. Cet effort particulier se traduit notamment par une mobilisation renforcée du droit commun de l'État.

Article 3

Pour chacune des actions prioritaires qui figurent en annexe 2 du présent protocole, des indicateurs de réalisation et des indicateurs d'impact ont été élaborés de façon concertée avec l'ensemble des partenaires de la politique de la ville.

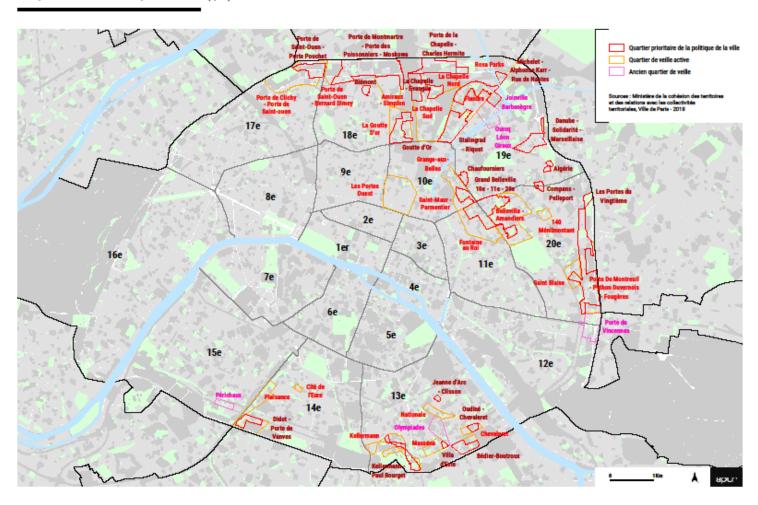
Article 4

Les conventions, contrats et dispositifs rattachés au contrat de ville (groupement d'intérêt public pour la réussite éducative à Paris, convention d'utilisation de l'abattement de 30% de la TFPB - taxe foncière sur les propriétés bâties, contrat territoire-lecture, ateliers santé ville) sont de fait prorogés jusqu'au 31 décembre 2022, sous réserve des ajustements en cours.

ANNEXE 1

CARTE DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) À PARIS



Source: Contrat de ville parisien 2015-2022, p.8

ANNEXE 2

PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

I/ Grandir : éducation, jeunesse et parentalité

1) Favoriser la réussite scolaire et éducative

- Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants et des adolescents.
- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire.
- Favoriser la mixité et lutter contre l'évitement scolaire.

2) Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans les relations avec l'école

- Accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif.
- Faciliter le lien entre parents et écoles.
- Favoriser l'accès aux droits des familles les plus fragiles.

3) Favoriser l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes

- Favoriser l'épanouissement des jeunes.
- Favoriser la prise d'autonomie et la valorisation des compétences.
- Favoriser l'engagement et l'exercice de la citoyenneté.

Enjeux prioritaires identifiés par les conseils citoyens

- Éviter l'échec et le décrochage scolaire.
- Obtenir une plus grande mixité, surtout au collège, en agissant sur les facteurs de l'évitement scolaire.
- Accompagner les parents et les jeunes dans l'inclusion numérique.

II/ Travailler : emploi et développement économique

1) Favoriser l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours

- Renforcer l'employabilité des habitants des QPV par des actions d'accompagnement socioprofessionnel.
- Favoriser l'accès à l'emploi.

2) Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes

- Accompagner en amont l'employabilité des jeunes.
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.

3) Agir pour le développement économique local

- Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et de services.
- Intégrer l'innovation et les logiques collaboratives comme leviers de développement pour les quartiers.
- Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises.

Enjeux prioritaires identifiés par les conseils citoyens

- Favoriser l'accès aux droits : inclusion numérique et travail.
- Améliorer l'accompagnement vers l'emploi.
- Mobiliser tous les acteurs économiques (entreprises, employeurs, structures de l'ESS).

III/ Habiter : cadre de vie et renouvellement urbain

1) Favoriser l'accès, le maintien dans le logement et la mobilité choisie des ménages

- Prévenir les situations de précarité.
- Promouvoir les mobilités et la mixité.

2) Faire des espaces collectifs des espaces communs

- Favoriser les usages positifs des espaces publics et collectifs pour en faire des espaces communs et partagés.
- Systématiser la participation Citoyenne et la coconstruction dans les quartiers.
- Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique.

3) Accompagner les transformations urbaines et mieux insérer les quartiers dans la ville

- Poursuivre les transformations du tissu urbain en y associant les habitants et les usagers.
- Améliorer les continuités urbaines entre les quartiers, les communes riveraines et les pôles de développement.
- Diversifier l'offre de logement.
- Contribuer au maillage de l'offre de services et équipements de proximité et favoriser l'accès à cette offre.
- Accompagner la transition écologique à travers la réhabilitation thermique des bâtiments (publics, logements du parc social et copropriétés).

Enjeux prioritaires identifiés par les conseils citoyens

- Désenclaver les quartiers.
- Habitat : mieux prendre en compte les besoins des habitants.
- Favoriser la prévention et la prise en charge des problèmes de sécurité.